



II

Registre des Baptêmes de Roz-Landrieux de 1451 à 1529

IL existe dans plusieurs communes d'Ille-et-Vilaine des registres d'état-civil plus anciens que ceux que l'on trouve dans la plupart des départements. La conservation de ces volumes est due surtout au bonheur qu'a eu notre région de se trouver, depuis de longs siècles à l'abri des guerres étrangères et d'avoir été relativement épargnée par les guerres de Religion. Il est vrai que les luttes de la Chouannerie furent très vives dans une partie du département, mais sauf dans deux communes, Antrain et Tremblay, les administrations républicaines réussirent à préserver les archives communales et notamment les registres de l'état-civil.

Toutefois des cahiers remontant à une date très reculée et conservés sans beaucoup de soin dans les sacristies, puis dans les mairies, ont été exposés à des chances de destruction si nombreuses que l'on peut compter comme un très rare et heureux hasard de découvrir un registre de baptêmes remontant au temps du roi Charles VII et du duc Pierre II.

On citait jusqu'à ce jour comme le plus ancien des registres de Bretagne, un registre de Paramé conservé depuis de longues années à la mairie de Saint-Malo, qui renferme les actes de baptême célébrés du 15 octobre 1454 au 26 août 1472. Il convient d'attribuer le premier rang à un registre appartenant à la commune de Roz-Landrieux (arrondissement de Saint-Malo, canton de Dol). C'est un volume petit in-folio, de 31 centimètres sur 23, composé de soixante-deux feuillets de papier (1) et vingt-deux feuillets de parchemin, couvert avec un acte pontifical de 1435 concernant la collation de la cure de « Ros-sur-Brière » (nom ancien de Roz-Landrieux). Le volume n'est pas complet : dix feuillets au moins ont été arrachés au commencement. Dans l'état actuel il débute par cet acte :

« Johanna Radulphi, filia Juliani et Ysabilie Mahe, uxoris dicti Juliani, baptisata fuit xx^a vii^a die mensis novembris. Nominantque eam principaliter super fontes Johannes Radulphi cum Beatria Radulphi et Oliva Orri, anno predicto. »

En lisant les pages suivantes on constate que le 27 novembre *anno predicto* correspond au 27 novembre 1451. La mutilation qui a fait disparaître l'intitulé et les premières pages empêche de connaître la date à laquelle le clergé de Roz ouvrit ce registre ; des recteurs ou des maires, qui l'avaient vu intact, ont inscrit sur la couverture comme date initiale 1406 ou 1416. L'une et l'autre dates sont certainement inexactes car on n'avait pu inscrire en dix feuillets les baptêmes de trente-cinq ou quarante-cinq années, mais on peut supposer que la date mal lue se terminait par le mot *sexto* et que ce registre commençait à l'année 1446. A cette époque, en effet, des registres de baptêmes furent ouverts dans toutes les paroisses du diocèse de Dol auquel

(1) Ces feuillets ne proviennent pas tous de la même papeterie ; le filigrane des premiers représente un bœuf ; on reconnaît ensuite un écusson chargé d'une fleur de lys, puis une roue de sainte Catherinē, une hermine, un B. gothique.

appartenait Roz-Landrieux. Entre 1444 et 1456, l'évêque Raoul de la Moussaye donna des ordres minutieux au sujet de la rédaction des actes, de l'établissement et de la conservation des registres. Après avoir exposé que dans les procès en cour ecclésiastique ou en cour séculière, des incertitudes et des contestations se produisent au sujet de l'âge et de la parenté naturelle ou spirituelle des parties, qu'il en résulte de multiples inconvénients, que des parents au degré prohibé sont unis en mariage, que des bâtards sont promus aux saints ordres et des mineurs investis de bénéfices à charge d'âme et que les enquêtes sont rendues difficiles ou impossibles par suite de la mort ou de l'éloignement des témoins, l'Evêque de Dol ordonne à tous les recteurs d'avoir un registre de parchemin ou de papier, bien relié ou couvert, acquis aux frais de la fabrique. Dès qu'ils auront célébré un baptême, ils inscriront le nom et le surnom de l'enfant, ceux des parrain et marraine, le jour et l'année de la cérémonie ; ils signeront au commencement ou à la fin de l'acte, et garderont le registre avec soin, mais ils devront le laisser consulter par les personnes auxquelles cette communication pourrait être utile, afin d'éviter des procès longs et coûteux. Les recteurs qui manqueraient à cette ordonnance sont passibles d'une amende de vingt sous dont quinze applicables à la cathédrale Saint-Samson et cinq à la paroisse (1).

La forme sous laquelle sont rédigés les actes de notre registre correspond exactement aux prescriptions épiscopales, aussi peut-on supposer qu'un modèle ou un formulaire était joint à l'ordonnance. La formule établie resta longtemps en vigueur, car en 1513, le recteur de Mont-Dol

(1) Un long passage de l'ordonnance de R. de la Moussaye est cité, mais sans la date, dans les statuts synodaux du diocèse de Dol, publiés en 1509, par l'évêque Mathurin de Plédran, imprimés à Nantes, par Guillaume Tourquetil. — La bibliothèque communale de Rennes possède un exemplaire de ce très rare volume ; une copie moderne existe aux Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds de la Borderie, F. 415.

inscrivait les baptêmes dans les mêmes termes que son confrère et voisin de Roz.

Le registre se termine au 25 février 1527, mais il a subi d'autres mutilations que celle qui a fait disparaître les actes antérieurs au 27 novembre 1451. Les actes se suivent sans lacune jusqu'au 22 mars 1465 (N. S.) ; ensuite plusieurs feuillets manquent qui contenaient les actes jusqu'au 14 février 1470. La première partie, sur papier, se termine au 21 novembre 1506 (f° 1-63) ; la deuxième, sur parchemin, commence au 12 novembre 1516 et se termine au 26 février 1529 (N. S.), (f° 64-85). La paroisse était peu peuplée, aussi les naissances étaient-elles peu nombreuses : dix-neuf ou vingt environ chaque année. On célébra trente-quatre baptêmes en 1453 et trente-et-un en 1500 : ce sont des chiffres exceptionnels ; par contre, il n'y eut que dix enregistrements en 1462, huit en 1463 et dix en 1472, mais comme les pages correspondant à ces années sont moins soigneusement écrites que les autres, on peut se demander s'il n'y eut pas défaillance dans l'exactitude du rédacteur plutôt que diminution dans la natalité. Ainsi que nous l'avons dit, les mentions prescrites par l'Evêque ont été introduites dans tous les actes, mais le rédacteur omettait souvent de signer. En 1451, la plume était tenue par G. Audren qui fut successivement remplacé par *T. Cati* (Le Chat) et G. Le Bascle (1465), R. Harens (1479). Ja. Landry (1486), N. Turpin, J. Herpin et Guet (1516), M. Berthelot (1525) et R. Samson (1528). Tous ces prêtres paraissent avoir été des vicaires ; on ne trouve le nom du recteur de la paroisse que dans un baptême du 14 août 1523 : Roberde Péan eut pour parrain *Magister Robertus du Han, rector ejusdem loci de Roslendrieus*. Cet acte est le seul qui donne explicitement le nom de la paroisse à laquelle appartenait le volume et qui prouve qu'on ne doit pas le classer dans les titres de Vildé-Bidon, ancienne paroisse réunie à Roz en 1794.

Le latin est la seule langue employée, sauf pendant quelques années (1479-1483) ; on traduit même en latin beaucoup de noms de famille : Raoul, Rainaud, Pelerin, Lair, Bonjour, deviennent Radulphus, Raginaldus, Peregrinus, Latro, Bonadies, mais on laisse intacts des noms moins simples tels que Padelœ, Houyte et Plenfossé.

Quelques familles nobles habitaient la paroisse ; des actes attestent les baptêmes d'enfants de Jean de Vaucler et de Jeanne de Québriac (1453-1460), de Jean Le Bouteiller et de Béatrice de la Feillée (1458), de Mathurin de Broon et d'Anne Benoît (1488), de Raoulet de la Monteillère et de Jeanne de Vaucler (1483-1491), d'Etienne de la Monteillère et de Jeanne Tuffin (1517-1519), de Jean de Cleuz du Gage et de Françoise de Vaucouleur (1517-1522). Les naissances étaient particulièrement fréquentes chez les Du Han que le registre permet de suivre pendant deux générations : on compte cinq enfants de Guillaume du Han et de Marie de Vaunoise, de 1453 à 1460 et quatre de Jean du Han et de Marie de Vitré, de 1480 à 1494. Peut-être doit-on attribuer à Jean du Han, époux de Marie de Vitré, la construction du manoir de la Mettrie, qui a laissé des ruines intéressantes, et de jolies croix de granit, délicatement sculptées, qui subsistent dans le cimetière paroissial, aux abords du bourg et au village du Bois-au-Coq (1). Parmi les familles non nobles, on peut citer celle des Duport, ancêtres probables du ministre girondin Duport du Tertre qui était issu d'une famille originaire des environs de Saint-Malo. Deux actes concernent des enfants nés en dehors de la paroisse, à Vildé-Bidon (*Villa Dei de Bidon*, 1473) et à Lillemer *Insula Mauri ou Lisleme*, 1488). Aucune inscription ne

(1) Ces croix ont été décrites par M. l'abbé J. MATHURIN : *Les vieux calvaires de Roz-Landrieux (Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, année 1907, p. 95-110)*. Un des blasons placés en alliance à celui des Du Han porte une aigle éployée : ce sont les armes de la femme de Guillaume du Han, Marie de Vaunoise, dont certains généalogistes ont transformé le nom en *Vaurosé*.

rappelle les visites épiscopales ou archidiaconales ; les actes, très concis, ne sont accompagnés d'aucune mention concernant les événements ou incidents qui se produisirent dans la paroisse, entre 1451 et 1528.

Le Conseil municipal de Roz-Landrieux a pensé que ce registre, l'un des plus anciens de France, devait être conservé avec un soin particulier et qu'on devait en faciliter l'étude aux érudits : il l'a mis en dépôt aux Archives départementales, le 16 août 1920.

**

L'évêque de Dol, Raoul de la Moussaye, ne fut pas l'initiateur des registres de baptêmes ; on a signalé des ordonnances épiscopales rendues en Bourgogne au xiv^e siècle qui prescrivaient la rédaction et l'enregistrement des actes. En Bretagne, on connaît des statuts des évêques de Nantes et de Saint-Brieuc rendus en 1406 et en 1421. Il est probable que des ordres analogues furent donnés dans le diocèse de Saint-Malo vers la même époque que dans celui de Dol, puisqu'un registre fut ouvert à Paramé en 1454. Quelques années plus tard (1459), le clergé paroissial de l'église cathédrale de Saint-Malo inscrivait aussi les baptêmes, mais le volume conservé à l'Hôtel de Ville et où l'on trouve non seulement les baptêmes (1462-1464), mais encore des fiançailles (1467-1477), des mariages (1464-1466), des sépultures (1459-1466 et 1509-1522) et des excommunications (1464-1470), le tout pêle-mêle et sans suite, ressemble moins à un registre établi sur un plan déterminé qu'à une collection factice de notes informes. L'évêque de Rennes, Jacques d'Espinay, suivit l'exemple de ses confrères en 1464 (1). Les registres de baptême qui avaient à l'origine un

(1) Des registres de baptêmes antérieurs au xvi^e siècle existent dans les mairies de Trans (1479), Louvigné-de-Bais (1490), Martigné-Ferchaud et Noyal-sur-Vilaine (1493), Avelles et Montreuil-sur-Ille (1494), Cintré (1499), Saint-Grégoire (1500). Toutes ces localités appartenaient à l'ancien diocèse de Rennes.

caractère exclusivement ecclésiastique reçurent une valeur civile lorsque la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539) prescrivit aux curés de les tenir régulièrement et d'en déposer le double au greffe le plus voisin. La tenue des registres des mariages et des décès fut ordonnée par l'ordonnance de Blois (1579) ; mais pour ces registres comme pour ceux des baptêmes, l'honneur de l'initiative appartient à l'administration ecclésiastique. On lit dans les statuts (1) de Guillaume de Brie, évêque de Dol, de 1386 à 1390, que les recteurs doivent veiller à ce que les testaments soient régulièrement exécutés, et qu'ils sont tenus d'apporter à chaque synode la liste des personnes décédées depuis le synode précédent. Les listes doloises n'ont pas été conservées ; dans l'ancien diocèse de Rennes, elles forment le début des registres de sépultures de Visseiche (1487), Montreuil-sur-Ille (1488), Saint-Christophe-de-Valains (1489), Louvigné-de-Bais (1490), Châteaugiron (1495), Availles et Moulins (1496), Chantepie (1499). Le nom de chaque défunt est ordinairement suivi d'une mention indiquant s'il a fait, ou s'il n'a pas fait de testament. Les registres des mariages sont plus récents ; après le cahier de notes de Saint-Malo (1459-1466) cité plus haut, les plus anciens registres de mariages du département paraissent être ceux de Lanrigan (1543), de Moulins et de Saint-Aubin-d'Aubigné (1557).

Les ordonnances de Villers-Cotterets et de Blois qui instaurèrent définitivement l'état-civil jetèrent peut-être un certain discrédit sur les cahiers antérieurs qui n'avaient pas de caractère officiel. Cependant parmi les communes des environs de Roz, il en est quatre qui possèdent des registres de baptême antérieurs à l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 et sept à celle de Blois de 1579 : Mont-Dol (1513), Saint-Méloir-des-Ondes (1515), la Fresnais

(1) Reproduit dans le Recueil de Mathurin de Plédran cité plus haut.

(1525), Saint-Benoît-des-Ondes (1535), Cherrueux (1540), Saint-Suliac (1543), Baguer-Morvan (1546), Plerguer (1560), Le Vivier (1566), Saint-Père (1568), Plerguer (1569), Saint-Broladre (1575), Hirel (1579) (1).

Malheureusement, partout, les séries présentent de graves lacunes. A la mairie de Roz-Landrieux, après le registre que nous avons décrit, on trouve ceux des baptêmes de 1592-1601, 1653-1668, des mariages de 1592-1659, des sépultures de 1587-1668, des baptêmes, mariages et sépultures de 1669 à 1792, moins 1671, 1672, 1677, 1696, et 1769. La petite paroisse de Vildé-Bidon lui a légué des cahiers des baptêmes de 1557-1593 et 1599-1660, des mariages de 1602-1644 et 1651-1668, des baptêmes, mariages et sépultures de 1660 à 1792, mais une partie tombée en lambeaux et est inutilisable.

Il est à noter que les séries conservées dans les villes sont souvent moins anciennes que celles de modestes communes rurales. Si à Saint-Malo, l'état-civil remonte à 1494, dans les deux autres villes épiscopales il est moins ancien, ne datant que de 1594 à Dol, de 1501 et de 1507 pour les paroisses de Saint-Sauveur et de Toussaints de Rennes ; les cahiers venus des huit autres églises de cette ville sont plus récents. On trouve des séries plus ou moins complètes depuis 1507 à Redon, 1540 à Montfort, 1551 à Vitré, 1558 à Hédé, 1600 à Saint-Aubin-du-Cormier, 1617 seulement à Fougères. Avant les incendies de 1871, Paris possédait un état-civil d'une valeur historique incomparable mais qui ne remontait, et pour une paroisse seulement, qu'à 1525. Nantes a un registre datant de 1467 dans son état actuel mais qui est en réalité plus ancien, car les premiers feuillets ont été arrachés comme à Roz-Landrieux.

(1) Voici les dates initiales des séries d'autres paroisses de la région : Lillemer 1583, Carfantain 1592, Bonaban et Miniac-Morvan 1594, Vildé-la-Marine 1595, Saint-Pierre-de-Plesguen 1607, Saint-Guinoux 1621.

Dans le Morbihan et dans le Finistère, c'est dans des communes rurales qu'on trouve les plus vieux registres, à Beignon (1502) et à Penhars (1512).

Les ordonnances de Villers-Cotterets et de Blois furent complétées et précisées par une ordonnance d'avril 1667 prescrivant de tenir chaque année deux registres, une minute et une grosse, comprenant les actes des baptêmes, des mariages et des sépultures. Les ordres du Roi ne furent pas exécutés de suite dans toutes les paroisses de Bretagne ; cependant les communes d'Ille-et-Vilaine où on ne trouve pas de séries de registres à peu près complètes depuis 1669, 1670 ou 1671 constituent des exceptions assez rares. Quelques années plus tard, un ordre que nous n'avons pu retrouver et qui émanait du Roi, ou du Parlement, ou de l'autorité ecclésiastique prescrivit de faire le recensement des habitants en indiquant la profession de chacun d'eux et la composition de leurs familles. A Gaël, Bâzouges-sous-Hédé, Romagné, Pipriac, Mordelles, Rillé et peut-être dans d'autres paroisses encore, les recteurs inscrivirent la copie du recensement sur les feuillets blancs des registres paroissiaux : ils nous ont conservé ainsi des documents d'un très grand intérêt pour l'étude de l'état familial et social des campagnes bretonnes.

Les registres de l'état-civil présentent un intérêt qu'il est superflu de souligner pour la généalogie des familles : ce n'est même que dans ces volumes que l'immense majorité des familles françaises peut trouver des renseignements sur ses ancêtres. Ils sont également précieux pour l'étude de l'histoire ecclésiastique ; enfin ils constituent la source unique des études concernant le mouvement de la population, la « nuptialité » et la « natalité » sous l'ancien régime. Trop négligés par les historiens, ils sont souvent trop dédaignés par les maires et par les secrétaires de mairie qui relèguent ces vieux volumes dans le coin le

plus obscur et le plus humide des placards consacrés aux archives communales.

Nous avons dit que la plupart des communes possèdent des collections importantes : il faut ajouter que quantité de registres sont en mauvais état, incomplets et mutilés, que, même, des registres disparaissent, égarés ou perdus au milieu de papiers sans valeur, ou « empruntés » par des travailleurs peu soigneux ou peu consciencieux. Cependant l'intérêt historique n'est pas le seul motif qui devrait assurer la sollicitude des maires à l'égard des actes de baptêmes, mariages et sépultures. Aussi bien que les cahiers des naissances, des mariages et des décès rédigés depuis 1792 par l'autorité civile, les actes antérieurs rédigés par les ministres du culte sont des actes de l'état-civil. Les uns et les autres devraient être efficacement protégés par les articles 173, 254, 255, 256 et 439 du Code Pénal.

